

Modèle Telmed. Bien s'assurer pour économiser.



Vos avantages:

- Conseils médicaux par téléphone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Conseils par des professionnels de la santé
- Mêmes prestations que pour l'assurance-maladie obligatoire

En bonne santé sur toute la ligne.

Le modèle Telmed est l'assurance optimale pour les personnes qui aiment agir de manière responsable tout en se souciant de leur santé et de leur budget. Avec le modèle alternatif d'assurance Telmed, vous vous engagez à prendre conseil auprès du centre de télémédecine avant toute consultation chez un médecin. Vous économisez ainsi sur les primes, et ce en choisissant librement votre médecin. En outre, vous bénéficiez de conseils médicaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Grâce à la télémédecine, vous gagnez du temps au cas où une consultation médicale ou hospitalière ne serait pas nécessaire.

Economiser sur les primes:

- Généreux rabais sur les primes
- 7% de rabais en cas d'exclusion de la couverture accidents
- Rabais de prime en cas de franchise plus élevée

Des compléments judicieux

Comme l'assurance de base ne couvre qu'une partie des besoins, la CSS propose une gamme d'assurances complémentaires. Vous pouvez ainsi combiner votre paquet d'assurances de manière ciblée en fonction de vos besoins et de votre budget. Nous vous conseillons volontiers.

Conseil au 0844 277 277
css.ch/telmed
Votre portail client sur my.css.ch

Informations et prestations d'un coup d'œil.

Déroulement du traitement

Avant toute consultation médicale, contactez le centre de télémédecine: +41 (0)58 277 77 77.

Un professionnel de la santé ou un médecin vous conseille 24 heures sur 24 et fixera avec vous le déroulement du traitement à respecter (autotraitement, consultation physique, hospitalisation).

Traitement sans délégation

Vous pouvez consulter directement les spécialistes médicaux suivants pour des contrôles et traitements sans en informer au préalable le centre de télémédecine: ophtalmologue, gynécologue, sage-femme et dentiste.

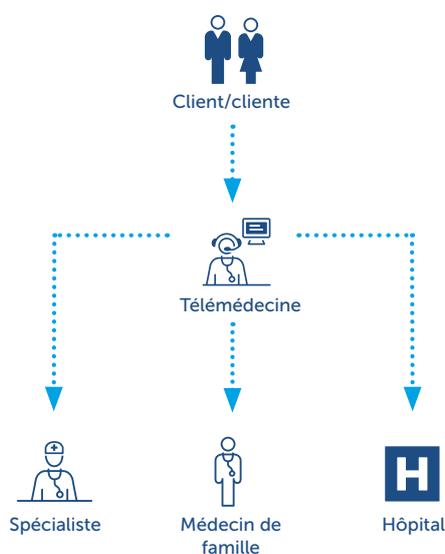
Urgence

En cas de traitement d'urgence en Suisse ou à l'étranger, vous devez informer le centre de télémédecine dès que vous en avez la possibilité, mais au plus tard sous 10 jours ouvrés. Si une nouvelle prise en charge est nécessaire ultérieurement, il faut en informer le centre de télémédecine au préalable.

Génériques / médicaments biosimilaires

Vous vous engagez à demander un médicament à prix avantageux de la famille de substances actives prescrite par le médecin (générique, biosimilaire ou préparation originale à prix comparativement avantageux).

Votre premier interlocuteur en cas de maladie:



Votre assistance numérique

Avec Telmed, vous avez accès dans myCSS à différents services numériques qui vous sont utiles dans le cadre de votre traitement et qui simplifient vos démarches administratives:

- Vue d'ensemble de toutes les traitements et consultations.
- Fixation d'un rendez-vous par téléphone avec un médecin.
- Enregistrement des traitements d'urgence.
- Durée de délégation que vous pouvez prolonger vous-même.
- Transmission de factures et contrôle de vos prestations d'assurance.